



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 mars 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président  
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### Ouverture de la séance

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Monsieur le président Vincent Dufresne prend la parole afin d'annoncer son départ de la vie politique municipale, participant ainsi ce jour à sa dernière séance du conseil de la ville, et remercie monsieur le maire

Régis Labeaume, les élus, collègues et employés municipaux, ainsi que les citoyens du district de Saint-Rodrigue et de la ville de Québec.

Monsieur le maire Régis Labeaume prend également la parole, en son nom et au nom des élus du parti Équipe Labeaume, ainsi que messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Jean Rousseau, Yvon Bussièrès et Raymond Dion afin de rendre hommage à monsieur Vincent Dufresne.

#### **CV-2021-0207 Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Rémy Normand, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour les sommaires décisionnels suivants :

- DE2021-179 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 1<sup>re</sup> Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec - Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise de la 1<sup>re</sup> Avenue – Arrondissement de La Cité–Limoilou;*
- AP2021-132 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218).*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2021-0208 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 mars 2021 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 mars 2021 et dépose le procès-verbal.

### **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal pour les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) pour l'exercice financier 2020;
- Dépôt de la liste des remboursements autorisés pour les dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice financier 2020;
- Dépôt, par des résidents membres du groupe *Porte-voix du Plateau*, d'une pétition d'environ 373 signataires, relative à leur opposition à des modifications à la réglementation de zonage pour permettre la construction d'un édifice de six étages adossé à des résidences unifamiliales du côté nord du chemin des Quatre-Bourgeois, entre les rues Wilfrid-Pelletier et Duchesneau;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Patrick Voyer, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, relative à la nature et les motifs des deux contrats octroyés à la firme *Expertise H2H inc.*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document sur le *Programme d'élimination du plomb dans l'eau potable - État des réalisations 2020*.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 17.

## **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec se fixe une cible ambitieuse pour augmenter le nombre de bornes de recharge disponible sur son territoire, notamment en souscrivant au volet *Bornes de recharge au travail* pour ses employés.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2021-0209** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, demandant que la Ville de Québec s'assure que tous les enfants du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) puissent avoir accès à la formation *Cycliste averti* dans leur école de quartier, dès septembre 2021 - PA2021-038**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2021-038. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec, par sa *Stratégie de sécurité routière 2020–2024*, donne la priorité à la sécurité des enfants;

Attendu que la Ville, en partenariat avec l'organisme *Accès Transports Viables*, travaille à sécuriser le cheminement des écoliers;

Attendu que la Ville consulte présentement sa population pour développer une *Vision des déplacements actifs* sur son territoire;

Attendu que de plus en plus de jeunes se déplacent à vélo pour se rendre à l'école;

Attendu qu'une partie importante de la sécurité routière et de l'approche *Vision Zéro* consiste en l'éducation et la sensibilisation;

Attendu que le programme *Cycliste averti* de *Vélo Québec* a été développé pour transmettre les notions de sécurité routière et le développement des habiletés à vélo, et ce, en milieu scolaire;

Attendu que le programme est offert dans notre région par l'*Unité de loisir et de sport de la Capitale–Nationale*;

Attendu que la Ville travaille déjà en partenariat avec les écoles et les centres de services scolaires pour la sécurité routière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé que la Ville de Québec s'assure que tous les enfants du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) puissent avoir accès à la formation *Cycliste averti* dans leur école de quartier dès septembre 2021.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2021-0210** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, demandant l'arrêt des dépenses relatives au projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2021-001**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2021-001. Il est recommandé aux membres du conseil de la

ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 17 février 2021, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il allait présenter son propre projet dans le dossier du *tramway*;

Attendu que le maire de Québec a affirmé, lors d'une conférence de presse le 22 février 2021, que le projet du gouvernement proposait plusieurs changements importants au tracé actuel;

Attendu que, actuellement, l'administration Labeaume dépense des sommes importantes sans connaître le tracé exact du *tramway*;

Attendu que l'administration Labeaume se dit sensible à une saine gestion des finances publiques;

Attendu qu'il serait inapproprié d'utiliser l'argent des contribuables pour entreprendre des travaux à des emplacements où le *tramway* ne sera pas déployé;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que les dépenses relatives au projet de *Réseau structurant de transport en commun*, en l'occurrence le *tracé*, soient arrêtées immédiatement, jusqu'à ce qu'une entente avec le gouvernement soit entérinée.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 4    Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 02.

**CV-2021-0211 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, demandant que les membres du conseil de la ville appuient la demande citoyenne, à l'effet de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'il ordonne la tenue d'une commission d'enquête du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* sur les impacts de la desserte terrestre du projet *Laurentia* - DE2021-365**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2021-365. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Rousseau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que « la santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable » (Art. 6 de la *Loi sur le développement durable*);

Attendu que « la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique » (Art. 6);

Attendu que les députés de l'*Assemblée nationale* reconnaissent que, dans l'exercice de leur charge, ils sont « au service des citoyens » (Code d'éthique et de déontologie des membres de l'*Assemblée nationale*);

Attendu qu'aucune participation d'un gouvernement (financière ou autre), visant la réalisation d'une infrastructure pouvant comporter des risques importants pour les citoyens, ne devrait être envisagée en l'absence d'une connaissance bien documentée de ces risques potentiels;

Attendu que l'*Agence d'évaluation d'impacts du Canada* conclut, dans son rapport provisoire, que le projet *Laurentia* aura des effets négatifs importants sur la qualité de l'air et la santé humaine dans les secteurs retenus pour son étude;

Attendu que, dans le cadre de cette évaluation environnementale fédérale, toute la question du transport routier et ferroviaire à travers la capitale n'a fait l'objet d'aucune analyse ni avis d'expert, le mandat de l'Agence étant limité au site industriel et ses espaces plus immédiats;

Attendu que des préoccupations ont déjà été signifiées par les citoyens, en regard des opérations de transport lourd anticipés à travers la ville de Québec, ainsi que les questions soulevées au chapitre de la capacité de ses infrastructures de transport, tant routière que ferroviaire, et quant aux risques accrus pour les usagers et les populations habitant à proximité des corridors qui seront empruntés (zones résidentielles, CPE, écoles primaires et secondaires, CEGEP, parcs publics, CLSC, Centre hospitalier);

Attendu que, selon l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre* (MELCC), le secteur des transports est responsable de 43 % des émissions de gaz à effet de serre (GES 2016) et qu'à elles seules, celles du transport routier comptent pour 80,1 % et qu'entre 1990 et 2016, celles provenant des véhicules lourds ont augmenté de 171 % (hausse de 40 % du nombre de véhicules lourds au cours de cette période);

Attendu que la Ville de Québec, par sa stratégie de développement durable nouvellement soumise à la population, s'engage à travailler avec ses citoyens à défendre et favoriser la cohésion sociale, la santé globale, la décarbonisation, la résilience et la transformation vers un monde plus juste et plus durable;

Attendu qu'à titre de responsable de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le Ministre est tenu de veiller à l'application des dispositions de celle-ci en lien avec les changements climatiques, mais aussi en lien avec la protection de la santé humaine et des territoires et des collectivités qui les habitent;

Attendu que, sur les espaces relevant de sa juridiction, le Québec a toute compétence pour procéder à l'évaluation environnementale d'un projet identifié comme étant de juridiction fédérale (décision du 26 septembre 2019, Cour d'appel du Québec);

Attendu que le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) a été créé afin de « permettre aux citoyens d'exercer leur droit de parole sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie » (déclaration du MELCC);

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé que les membres du conseil de la ville appuient la demande adressée par ses citoyens, notamment par l'entremise de cinq conseils de quartier plus directement concernés (Vanier, Lairet, Maizerets, Vieux-Limoilou et Saint-Roch), à l'effet que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, ordonne la tenue d'une commission d'enquête du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) sur les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal de conteneurs *Laurentia*.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Patrick Paquet, Jean Rousseau et Suzanne Verreault.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 9      Contre : 12

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

---



**CV-2021-0212** **Hommage à monsieur le conseiller Yvon Bussières, suite à l'annonce de son retrait de la vie politique municipale et de son départ à la retraite**

---

Attendu que le 10 mars 2021, monsieur le conseiller Yvon Bussières nous annonçait son retrait de la vie politique et son départ à la retraite à la fin du présent mandat, après 28 ans de service public;

Attendu que, au fil des mandats, monsieur Yvon Bussières a su faire honneur à ses différentes fonctions, en consacrant près de trois décennies au service des citoyens du district de Saint-Sacrement, devenu district de Saint-Sacrement-Belvédère en 2009 et district de Montcalm-Saint-Sacrement depuis 2013;

Attendu que monsieur Yvon Bussières a également exercé le rôle de président du conseil municipal et de l'arrondissement de La Cité;

Attendu que monsieur Yvon Bussières a participé à la création des conseils de quartier, afin de permettre aux citoyens des différents districts de participer à la vie municipale;

Attendu que les interventions et la présence dans l'enceinte de la salle du conseil de ce doyen de la politique municipale, auront su élever le niveau des échanges et faire évoluer la ville de Québec au bénéfice de tous les citoyens;

Attendu qu'il est essentiel de souligner l'engagement communautaire exceptionnel dont fait preuve monsieur Yvon Bussières, en oeuvrant, entre autres, auprès d'organismes comme l'*Association des camps du Québec*, la *Fondation de Lauberivière*, *Centraide Québec et Chaudière-Appalaches*, sans oublier son travail auprès de la *Société Saint-Vincent de Paul*, de la *Corporation de l'Archidiocèse de Québec* et de la *Caisse Desjardins du Plateau Montcalm*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la carrière de monsieur Yvon Bussières, le remercient pour son travail sans relâche et son dévouement envers les citoyens de la ville de Québec, et lui souhaitent une retraite bien méritée.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0213** **Hommage à monsieur le conseiller et président du conseil, monsieur Vincent Dufresne, suite à l'annonce de son retrait de la vie politique municipale**

---

Attendu que monsieur Vincent Dufresne a annoncé le 15 mars 2021 son retrait de la vie politique municipale, après plus de huit ans à représenter les citoyens de Saint-Rodrigue;

Attendu que c'est avec un grand dévouement que monsieur Vincent Dufresne a exercé son rôle de conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue, en plus de cumuler plusieurs fonctions, dont celles de président de l'arrondissement de Charlesbourg, président du conseil municipal et président d'*ExpoCité*;

Attendu que monsieur Vincent Dufresne a été un conseiller municipal présent et très engagé auprès de ses citoyens et des organismes de son secteur;

Attendu que monsieur Vincent Dufresne a contribué significativement à l'amélioration de la qualité de vie des gens de Saint-Rodrigue, en participant à faire cheminer plusieurs dossiers, incluant l'aménagement du parc de l'Oise, l'agrandissement du chalet des loisirs de Saint-Rodrigue, la réfection d'infrastructures et de parcs, l'ajout d'une surface synthétique au terrain de baseball du parc Henri-Casault, et la mise en place de différentes mesures favorisant des déplacements actifs et sécuritaires des citoyens de son district;

Attendu que monsieur Vincent Dufresne quitte la vie politique pour occuper un poste qui lui permettra de prendre part activement au grand défi de la relance de l'industrie touristique dans la région de la Capitale-Nationale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Vincent Dufresne pour les belles années qu'il a consacrées fièrement aux citoyens de son quartier natal, le félicitent pour sa nomination et lui souhaitent la meilleure des chances pour sa nouvelle carrière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0214 Félicitations à monsieur Lewis Irving pour avoir remporté la médaille de bronze, lors de la finale de la *Coupe du monde de ski acrobatique*, à Almaty au Kazakhstan, le 13 mars 2021**

---

Attendu que monsieur Lewis Irving a remporté la médaille de bronze en finale de la *Coupe du monde de ski acrobatique*, qui se tenait à Almaty au Kazakhstan, le 13 mars 2021;

Attendu qu'avec cette victoire, monsieur Lewis Irving atteint ainsi la sixième place au classement général;

Attendu que l'athlète de 25 ans de Charlesbourg a mérité la marque de 113,28 points, en exécutant un excellent *full double-full-full* en super finale;

Attendu que le sauteur s'est également emparé de la troisième marche du podium en début de saison, lors de la première étape de la *Coupe du monde* présentée au *Secret Garden*, futur site de compétition pour les *Olympiques de Pékin* en 2022, ensuite le 17 janvier 2021 à Yaroslavl en Russie, et finalement le 30 janvier 2021 en super finale à Raubichi au Bélarus;

Attendu que monsieur Lewis Irving a fait preuve de persévérance, de force de caractère et de détermination afin de conclure une saison différente des autres connues à ce jour;

Attendu que c'est un excellent présage pour les *Olympiques de Pékin* en 2022;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment, avec fierté, toutes leurs félicitations à monsieur Lewis Irving pour sa médaille de bronze lors de la *Coupe du monde*, ainsi que pour ses résultats et podiums pour cette saison 2020–2021, qui est, disons-le, pas comme les autres!

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2021-0215** **Lettres d'acceptation de travaux et d'acceptation d'un contrat de services professionnels à coûts réels (projet BDG 1.41), transmises à la Ville de Québec par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, dans le cadre du projet d'implantation d'un nouveau collecteur pluvial Longchamps – Lot 1 (PSP200174) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 75072) - **AP2021-094** (CT-2522687) — (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'accepter les modalités des lettres d'acceptation de travaux et d'acceptation d'un contrat de services professionnels à coûts réels (projet BDG 1.41), transmises à la Ville de Québec par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* (CN) le 26 janvier 2021, dans le cadre du projet d'implantation d'un nouveau collecteur pluvial Longchamps – Lot 1 (PSP200174) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, jointes au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer lesdites lettres d'acceptation;
- 3° d'autoriser le versement des sommes respectives de 118 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables) et de 15 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* (CN), conditionnellement à la réalisation des travaux de démantèlement et de réinstallation du passage à niveau par le CN et sur présentation des pièces justificatives. Un acompte représentant la moitié des montants estimés est requis par le CN avant de débiter les travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0216** **Protocole de collaboration 2021–2023 entre la Ville de Québec et la Ville de Namur - CU2021-017 (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole de collaboration 2021–2023 entre la Ville de Québec et la Ville de Namur, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0217** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3961, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 814 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-061 (CT-2525787) — (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3961, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 160,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Jean-Yves Boulanger, pour une somme de 240 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, plus spécifiquement les conditions prévues aux articles 1.3, 3 et 7;

2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition dudit bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0218** **Acceptation d'une offre d'achat présentée par CorActive High-Tech inc., pour un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 285 706 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de l'Espace d'innovation Michelet, à des fins de haute technologie - DE2021-073 (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat signée par *CorActive High-Tech inc.*, pour un immeuble situé sur le territoire de l'*Espace d'innovation Michelet*, connu et désigné comme étant le lot 6 285 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 15 865,30 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire, notamment le délai de 24 mois pour commencer la construction (article 6.13);
- 2° d'autoriser la vente de cet immeuble au taux de 82,60 \$ le mètre carré, pour une somme de 1 310 460 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0219 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Espaces Lebourgneuf S.E.C., relative au prolongement de la rue du Blizzard, phase 3, et ouverture d'une nouvelle rue (Chinook) à partir de la rue des Rocailles – District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - PA2021-026 (CT-2526596) — (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 6 juillet 2016 entre la Ville de Québec et *Espaces Lebourgneuf S.E.C.*, en vertu de la résolution CV-2015-0619 du 6 juillet 2015 et modifiée par un avenant le 16 avril 2019 en vertu de la résolution CV-2019-0186 du 4 mars 2019, relative au prolongement de la rue du Blizzard, phase 3, et l'ouverture d'une nouvelle rue (Chinook) à partir de la rue des Rocailles, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0220 Entente quinquennale entre la Ville de Québec et l'École de cirque de Québec, relative au versement annuel d'une contribution financière pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 - CU2021-026 (CT-2527006) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente quinquennale entre la Ville de Québec et l'*École de cirque de Québec*, relative au versement annuel d'une contribution financière de 225 000 \$ pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0221** **Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 65<sup>e</sup> Rue Est, connue et désignée comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot – Arrondissement de Charlesbourg - DE2021-196 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 65<sup>e</sup> Rue Est, connue et désignée comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 630,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère (annexe 1) joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble situé en bordure de la 65<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 dudit cadastre, d'une superficie de 630,6 mètres carrés, à *Gestion Kaffra inc.*, pour une somme de 190 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0222** **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 778 891 du cadastre du Québec – Vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2021-261 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 778 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 3 388,1 mètres carrés, tel qu'illustré par la parcelle 1 sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 282 440 et 4 778 891

dudit cadastre, d'une superficie totale approximative de 3 682,8 mètres carrés, à l'*Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)*, pour une somme de 932 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;

- 3° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie du lot 4 778 891 du même cadastre, l'ouverture d'une partie de l'emprise du boulevard Henri-Bourassa, connue et désignée comme étant une partie du même lot, d'une superficie approximative de 216 mètres carrés, tel qu'illustré par la parcelle 3 sur ledit plan préliminaire joint à cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0223 Paiement de la cotisation pour l'année 2021–2022 à la Fédération canadienne des municipalités - DG2021-008 (CT-2526878) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver le paiement de la cotisation annuelle à la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* au montant de 110 071,07 \$ (plus les taxes si applicables), couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0224 Donation, par monsieur Gino Gariépy, de la Collection Gino Gariépy à la Ville de Québec - GA2021-003 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'accepter la donation, sans restriction, par monsieur Gino Gariépy, de la *Collection Gino Gariépy* à la Ville de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'acte de donation joint au sommaire décisionnel;
- 2° sur proposition de monsieur le maire, d'autoriser le directeur de la Division de la gestion des documents et des archives à signer ledit acte de donation;
- 3° d'autoriser la trésorière, ou son représentant, à délivrer un reçu pour don à des fins fiscales à monsieur Gino Gariépy, pour une somme correspondant à l'évaluation qui en sera faite par le *Conseil national*

*d'évaluation des archives*, sous réserve de l'acceptation de cette valeur par les autorités fiscales compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0225** **Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence de proximité - IN2021-002 (CT-IN2021-002) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de modifier la fiche PIQ 42001 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de l'ingénierie, d'un montant de 425 000 \$ de compétence de proximité;
- 3° d'approprier un montant de 1 900 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme d'entretien des chaussées 2021*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0226** **Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de L'Ange-Gardien, relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace - LS2020-263 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de L'Ange-Gardien, relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0227 Subventions à six organismes dans le cadre de la réalisation de camps de jour adaptés - LS2021-020 (CT-2526815) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

1° le versement de subventions totalisant 330 000 \$ aux organismes suivants, dans le cadre de la réalisation de camps de jour adaptés :

- *Adaptavie inc.* : 45 000 \$;
- *Laura Lémerveil* : 74 000 \$ (5 à 12 ans) + 32 000 \$ (13 à 21 ans) = 106 000 \$;
- *Les jeunes handicapés de Charlesbourg* : 8 000 \$;
- *La Maison des Petites Lucioles* : 32 000 \$;
- *Autisme Québec* : 85 000 \$;
- *Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.* : 54 000 \$;

2° la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer une lettre d'entente avec ces organismes, pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0228 Entente entre la Ville de Québec, la Société québécoise des infrastructures et le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien Jardin zoologique de Québec - PA2021-019 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0229 Boisé Falardeau phase 4 - Prolongement de la rue d'Awasis – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - PA2021-025 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *9184-3730 Québec inc.*, comprenant le prolongement de la rue d'Awasis, sur une longueur approximative de 218 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *9184-3730 Québec inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9184-3730 Québec inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0230 Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables - PA2021-027 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative au *Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention;
- 3° de modifier la fiche PIQ 38027 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, d'un montant de 150 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0231** Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville - LS2021-023 (CT-LS2021-023) — (Ra-2258)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approprier un montant de 2 798 600 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements, pour la réalisation de divers projets de parcs et d'équipements récréatifs, selon les fonds disponibles des arrondissements suivants et de l'ensemble de la Ville :

- 90 000 \$ pour l'Arrondissement des Rivières;
- 285 600 \$ pour l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- 122 000 \$ pour l'Arrondissement de Charlesbourg;
- 190 000 \$ pour l'Arrondissement de Beauport;
- 845 000 \$ pour l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- 1 266 000 \$ pour l'ensemble de la Ville.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

## **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 42.

**CV-2021-0232** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession du contrat de *Société Xylem Canada* à *Xylem Canada LP* (Dossier 64838) - AP2021-117 (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la cession du contrat adjugé à *Société Xylem Canada* à *Xylem Canada LP*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0233** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relatif à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* en 2021 - BE2021-003 (CT-2524946) — (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relatif à la réalisation du *Salon international du livre de Québec* en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0234** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Créneau Aliments Santé, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé* - **DE2021-174** (CT-DE2021-174) — (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 450 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention maximale de 450 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 20 h 52.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires PA2021-024 à RH2021-200 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 mars 2021.

**CV-2021-0235** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Appréciation des risques climatiques de l'agglomération de Québec* provenant du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* - PA2021-024 (Ra-2256)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière de 150 000 \$ pour le projet *Appréciation des risques climatiques de l'agglomération de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer cette même convention;
- 3° la modification de la fiche PIQ 38006 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 150 000 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0236** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des dépenses relatives à une étude de faisabilité du pont d'étagement ferroviaire enjambant la 18<sup>e</sup> Rue avec le *Canadien-National* en vue de la reconstruction de la structure ferroviaire (Dossier 75130) - AP2021-110 (CT-2520513) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement des dépenses relatives à l'étude de faisabilité pour le pont d'étagement ferroviaire enjambant la 18<sup>e</sup> Rue avec le *Canadien National* en vue de la reconstruction de la structure ferroviaire, pour une somme de 193 508,13 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0237** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0214 et la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et Créatzirque (Flip FabriQue), relative au versement d'une somme pour la production et la diffusion de l'événement Féria, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787) - AP2021-115 (CT-2456254) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2020-0214 du 22 avril 2020;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque (Flip FabriQue)*, relative au versement d'une somme de 2 079 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), dont une somme de 405 405 \$ (plus TPS et TVQ applicable) qui a été versée en 2020, pour la production et la diffusion de l'événement *Féria*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0238** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat de mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées – Accompagnement Microsoft pour la mise en place de la fondation infonuagique Microsoft Azure (ACF) (Dossier74305) - AP2021-140 (CT-2525192) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Microsoft Canada inc.*, pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées - Accompagnement *Microsoft*, pour la mise en place de la fondation infonuagique *Microsoft Azure (ACF)*, pour une période de 12 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 343 209,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer, à titre de représentant de la Ville, tous les documents requis pour ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0239** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur et service de signaleur-manoeuvre – Site de transbordement des résidus verts – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74952) - AP2021-158 (CT-2518529) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Récupération Tersol inc.*, du contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur et service de signaleur-manoeuvre – Site de transbordement des résidus verts – 2021 à 2023, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 novembre 2023, pour une somme de 301 629 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74952 et à sa soumission du 6 février 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0240** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Reconstruction de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 18<sup>e</sup> Rue avec le *Canadien National* (Dossier 75244) - AP2021-170 (CT-2527324) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels - Conception, plans et devis - Reconstruction de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 18<sup>e</sup> Rue avec le *Canadien National*, pour une somme estimée à 819 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0241** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1389 - CU2021-021 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :



- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1389;
- 2° l'appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1389. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0242** **Modification de la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et Avenant 3 à la Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la fiche PIQ 21007 et la conclusion dudit avenant - **CU2021-027** (CT-CU2021-027) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 600 000 \$;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant 3 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 600 000 \$;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'avenant 3 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0243** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Prémoulé inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Augmentation de la capacité de production de l'usine de quartz* - **DE2021-283** (CT-DE2021-283) — (Ra-2257)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 207 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Augmentation de la capacité de production de l'usine de quartz*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Prémoulé inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 207 500 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0244** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession par la Ville de Québec à la *Coopérative d'habitation l'Archange (Québec)* de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose des immeubles situés au 415, 445 à 455, 465, 475, 485, 495, 541, 543, 545, 559, 571, 575 et 579, rue Saint-Gabriel à Québec; des immeubles situés au 855 et 859, rue Claire-Fontaine à Québec; puis des immeubles situés au 860, 880 et 884, rue Scott - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-311** (Ra-2257)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CM-80-1264 du 19 décembre 1980 de l'ancienne Ville de Québec;
- 2° la cession à titre gratuit, avec garantie de titres, mais sans garantie de qualité, à la *Coopérative d'habitation l'Archange (Québec)*, située au 543, rue Saint-Gabriel à Québec de :

- Tous ses droits, titres et intérêt dans les immeubles suivants :

1- les lots 3810, 3811 partie, 3817 partie et 3818 partie du cadastre de la Cité de Québec (quartier Montcalm), maintenant connus comme étant le lot 1 213 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 445 à 455, rue Saint-Gabriel à Québec;

2- les lots 3807 partie, 3808 et 3809 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 267 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 465, 475 et 485, rue Saint-Gabriel à Québec;

3- les lots 3892-2 et 3893-2 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 541, 543 et 545, rue Saint-Gabriel à Québec;

4- le lot 3890 du susdit cadastre, maintenant connu comme étant le lot 1 213 707 P1 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant le numéro 559, rue Saint-Gabriel à Québec;

5- les lots 3885-A-2, 3885-A-3 partie, 3888 et 3889 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 707 P2 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 571, 575 et 579, rue Saint-Gabriel à Québec;

6- le lot 3813 du susdit cadastre, maintenant connu comme étant le lot 1 213 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 415, rue Saint-Gabriel puis 855 et 859, rue Claire-Fontaine à Québec;

7- les lots 3805 partie et 3806 partie du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 495, rue Saint-Gabriel puis 860, 880 et 884, rue Scott à Québec.

- Tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose intervenue entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la *Coopérative d'habitation l'Archange* (Québec), à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant M<sup>e</sup> Richard Trudel, notaire, le 19 décembre 1980, sous le numéro 1646 de ses minutes, et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 22 décembre 1980, sous le numéro 1004391, conditionnellement à ce que les 30 unités de location demeurent la propriété de la *Coopérative d'habitation l'Archange* (Québec) ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0245** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation des mesures d'exception du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial* en raison de la COVID-19 - DE2021-319 (Ra-2257)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Programme de subvention pour les projets de regroupements des gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial*, comme modifié et présenté à l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0246** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-7 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la COVID-19 - DE2021-340 (Ra-2257)**

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 7,5 M\$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la COVID-19.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0247** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 8 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* - DE2021-341 (Ra-2257)**

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'avenant 8 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0248 Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2021-009 (CT-DG2021-009) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0249 Virements de fonds pour financer les activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements de fonds pour financer lesdites activités - DG2021-010 (CT-DG2021-010) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° un virement de fonds de 2 000 000 \$ provenant de l'activité 3647100 – *Gérer le Fonds des grands événements* du budget de fonctionnement du Bureau des grands événements, vers les frais généraux à l'activité 3110628 - *Gérer l'animation des milieux*;
- 2° l'utilisation de ce montant pour la réalisation d'activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens, pour l'année 2021, et le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires à cet effet.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'un virement de fonds de 2 630 000 \$, provenant des efforts d'économies budgétaires des unités administratives qui sont liés à la masse salariale, vers les frais généraux à l'activité 3110628 – *Gérer l'animation des milieux*;
- 2° de l'utilisation de ce montant pour la réalisation d'activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens, pour l'année 2021, et au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires à cet effet.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0250** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372 - EM2021-002 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1372;

- 2° l'appropriation d'un montant de 1 432 800 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1372. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0251** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373 - EM2021-003 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1373;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 192 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1373. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0252** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour des travaux de compétence d'agglomération - IN2021-003 (CT-IN2021-003) — (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'un montant de 525 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de

réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme d'entretien des chaussées 2021*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0253** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la mise à jour de la nomenclature des emplois de cadres supérieurs - RH2021-120 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois de cadres supérieurs jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0254** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Petit (ID. 184349) à titre de directrice du projet de construction et de mise en service du CBMO à la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique - RH2021-186 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Petit (ID. 184349) à titre de directrice du projet de construction et de mise en service du CBMO affectée à la coordination des travaux en lien avec l'usine de biométhanisation, pour la période s'étendant du 29 mars 2021 au 29 mars 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0255** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383 - TE2021-001 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,



il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1383;
- 2° l'appropriation d'un montant de 25 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme (équivalente ou inférieure) à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1383. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0256** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1363 - [TM2021-012](#) (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1363.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0257** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856) à titre de directeur de l'Office du tourisme de Québec - [RH2021-200](#) (Ra-2258)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856), pour agir à titre de directeur (D080) de l'*Office du tourisme de Québec* (poste no 33647), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

**AM-2021-0258** *Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subventions pour l'année 2021 et les suivantes, en vertu de programmes de rénovation de façades sur les artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2952, et dépôt du projet de règlement - DE2021-122 (Ra-2256)*

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 600 000 \$ pour le versement, pour l'année 2021 et les suivantes, de subventions en vertu de programmes de rénovation de façades sur les artères commerciales.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0259** *Appropriation de 60 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2021-122 (Ra-2256)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier une somme de 60 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2952. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 35.

**AM-2021-0260** *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2935, et dépôt du projet de règlement - EM2021-001 (Ra-2257)*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la mise à niveau des véhicules existants de la compétence susmentionnée.

Ce règlement prévoit une dépense de 600 000 \$ pour l'acquisition des biens, les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0261** *Appropriation de 60 000 \$ au fonds général de la Ville - EM2021-001 (Ra-2257)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 60 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2935. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0262** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2956, et dépôt du projet de règlement - CU2021-020 (Ra-2257)*

---

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public ainsi que de commémoration, de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 330 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0263 Appropriation de 33 000 \$ au fonds général de la Ville - CU2021-020 (Ra-2257)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approprier un montant de 33 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2956. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

**CV-2021-0264 *Règlement sur la réalisation d'ententes entre la Ville et L'Institut Canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour la Bibliothèque de Québec, pour les années 2021 à 2023 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2914 - CU2021-014 (Ra-2253)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'ententes entre la Ville et L'Institut Canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour la Bibliothèque de Québec, pour les années 2021 à 2023 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2914.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0265 *Règlement sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures des dépôts de neige usée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2933 - VC2021-001 (Ra-2254)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures des dépôts de neige usée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2933.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0266** *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2021, R.V.Q. 2953 - CU2021-016 (CT-CU2021-016) — (Ra-2253)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2021, R.V.Q. 2953.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0267** *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2955 - IN2021-005 (Ra-2254)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2955.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0268** *Règlement sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2957 -*  
**CU2021-022 (Ra-2254)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2957.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens par visioconférence est tenue pour une durée de 10 minutes.

**Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 30.

Vincent Dufresne  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président

SO/ir